

Le barrage de Jaulnes

Le barrage de Jaulnes a remplacé en 2003 un barrage qui existait à cet endroit depuis 1886. Il s'inscrit dans la nouvelle conception d'aménagements respectueux de l'environnement et des paysages.

Parmi les particularités liées à cette approche « durable », on peut apprécier les logements dans lesquels sont abrités les moteurs qui ressemblent à des cabanes de pêcheurs sur pilotis, un escalier passage et frayère à poisson, l'alliance harmonieuse entre bois et pierre. L'effort de préservation du milieu s'est aussi porté sur les plantations, l'éclairage et la minimisation de l'impact visuel de l'ouvrage. Le barrage de Jaulnes a reçu le prix spécial de l'architecture contemporaine de Seine-et-Marne.

Differentes prises de vue
du barrage de Jaulnes



Édition Provins Tourisme - Codéando 77 - Conception et réalisation : CreaClic ! - 06/2020 - Informations susceptibles de modifications



Accès : Bray-sur-Seine, à 17 km à l'est de Montereau-Fault-Yonne par les D411 et D412.

Informations pratiques : tous commerces.

Charte du randonneur

- Ne vous écartez pas des chemins balisés.
- En cas de doute sur le cheminement, le balisage est prioritaire sur le descriptif.
- Respectez la nature et la propriété privée.
- N'abandonnez pas de détritus.
- Evitez de fréquenter les itinéraires en période de chasse (renseignez-vous auprès des mairies ou de la fédération des chasseurs de Seine-et-Marne).
- Refermez barrières et clôtures après votre passage.
- Lorsque cela est possible, retirez tout obstacle sur votre chemin.



Randonner
en Provinois, Bassée-Montois et Morin

BRAY-SUR-SEINE Détour par le barrage de Jaulnes

Au cœur de la vallée de la Bassée, marchez sur les pas de César. Jusqu'en 1498, la voie (romaine) Agrippa reliant Lyon à Boulogne-sur-Mer traversait la Seine à Jaulnes, puis le pont de Bray fut construit.



4 chemin de Villecran, 77160 PROVINS
Tél. : 01 64 60 26 26 - www.provins.net



PROVINS TOURISME
entre Bassée, Montois et Morin

Détour par le barrage de Jaulnes

1 De la place de l'église, se diriger vers la Seine par la rue Victor Hugo. Prendre la rue Grande à gauche, la rue Émile Zola à droite, la rue des Ermités à gauche, la rue du Minage à droite (maison Jeanne XVI^e) et le quai de l'Île à droite.

2 Entrer dans le parc à gauche et en sortir par le chemin rural du bord de Seine. Il continue le long du fleuve, parfois en sous bois puis part à droite.

3 Suivre la rue à gauche pour entrer dans Jaulnes et dépasser l'église. Juste après, au croisement, prendre la rue à gauche.

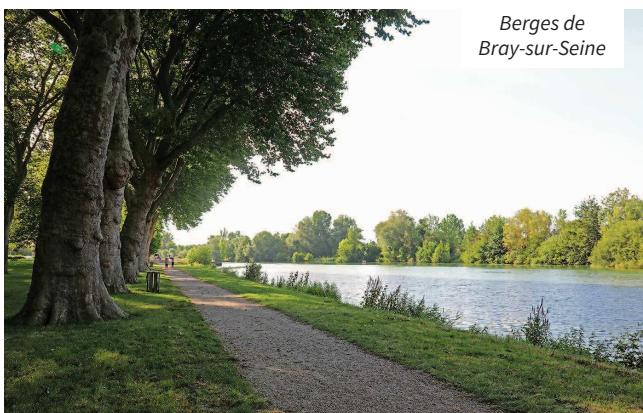
Elle mène à la Seine. Longer le mur « d'aiguilles » (le barrage hydraulique automatisé, mis en service en 2003, a remplacé l'ancien barrage à aiguilles, datant de 1886 ; la régulation du niveau de la Seine en cas de crue se faisait en retirant un plus ou moins grand nombre d'aiguilles), puis franchir la passerelle du barrage-écluse. Tourner à droite et rallier le carrefour à 200 m.

4 Emprunter à gauche le chemin agricole sur 500 m. Après le petit bois, continuer vers la gauche entre bois et champs. Prendre la route à gauche et entrer dans Mouy-sur-Seine devant la mairie-école, une plaque indique le niveau de la crue de 1910 – sur le pilier à droite de la cour).

Passer devant l'église Sainte-Geneviève (déplacée au XVIII^e siècle du Vieux-Mouy, à cause des inondations).

5 Laisser en face la voie menant à l'ancien pont et continuer à droite jusqu'au rond-point.

Emprunter la D412 à gauche (prudence !) elle franchit la Seine. Prendre à gauche la rue Grande sur 100 m, traverser à droite la Halle au blé (restaurée fin 2007) et, par la rue Taveau, regagner l'église.



Le balisage de l'itinéraire que vous empruntez est réalisé et entretenu par les 250 baliseurs du comité départemental de la Randonnée pédestre de Seine-et-Marne (Codérando 77). Il fait partie des 4 500 km de chemins de promenade et de randonnée existant sur le département.
Si vous constatez des anomalies lors de vos randonnées (erreurs ou manques de balisage, mauvais entretien, dépôts sauvages, ...), veuillez en aviser le Codérando 77 en vous connectant à l'adresse : <http://sentinelles.sportsdenature.fr> et en sélectionnant l'activité "randonnée".